



**Territoire de Belfort  
COMMUNE DE FONTAINE**

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTAINE  
EN DATE DU 17 MARS 2023 À 20 HEURES**

**Membres en exercice : 13**

**Présents : 09**

**Votants : 13**

**Étaient présents :**

Jean ANTOINE, Fanny COLLIN, Régis DUBOIS, Pierre FIETIER, Nathalie GINDRE, Fabrice JACQUES, Valentin ROSSE, Yves SCHNEIDER, Roger WAQUET.

**Ont donné procuration :**

Carole JULLEROT à Valentin ROSSE, Stéphane LE GAC à Nathalie GINDRE, Djamila VIGNAL à Pierre FIETIER, Eric VILLEMIN à Fabrice JACQUES.

**Étaient absents excusés :**

**Étaient absents :**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR FABRICE JACQUES**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/02/2023**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter une nouvelle délibération intervenue entre temps :

- Adhésion à l'AUTB

Et demande également l'autorisation au Conseil de débiter au sujet du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) dans le cadre de l'élaboration du PLU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte à l'unanimité ces demandes.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE  
(Annule et remplace la délibération du 10/02/2023)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association « Prévention Routière », sollicitant à la Commune une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire, propose d'accorder à l'association « Prévention Routière » une subvention exceptionnelle de **150 €**.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

Mis au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

#### **ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur KUENTZ Lionel, habitant à Fontaine, qui sollicite la Commune de Fontaine afin qu'elle lui apporte une aide financière pour la prise en charge de matériels adaptés destinés à leur fille Bérénice KUENTZ, en situation de handicap.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'accorder un secours d'un montant **de 800 euros** à la famille KUENTZ afin de l'aider à acquérir ce matériel indispensable à leur fille Bérénice.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions précitées.

Mis au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

#### **ADHESION A L'AUTB**

Considérant qu'au regard des différents projets de développement urbain localisés sur la commune, l'expertise de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) est appréciable,

Considérant que l'adhésion annuelle à l'AUTB est forfaitaire et d'un montant de **100 euros** ; qu'elle constitue un préalable à toute(s) future(s) mission(s) d'accompagnement de la commune de la part de l'AUTB,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la Commune à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) pour 2023, ainsi que le versement de 100 euros au titre de la cotisation d'adhésion,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Mis au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

#### **VOTE DU BUDGET COMMUNE**

##### **a) Vote du Compte Administratif 2022**

**Résultat cumulé positif : 1 725 465.97 €**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
Section de fonctionnement	512 238.16	707 451.85	195 213.69
Section d'investissement	199 419.79	245 741.63	46 321.84
<b>Total cumulé</b>	<b>711 657.95</b>	<b>953 193.48</b>	<b>241 535.53</b>

Mis au vote :

Pour : 13  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**b) Approbation du Compte de gestion 2022 :**

Compte identique au compte administratif. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion du Trésorier.

Mis au vote :

Pour : 13  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- **Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) dans le cadre de l'élaboration du PLU :**

Axe 1 :

Assurer un développement raisonné du village

- Personnes âgées : Logements privés et publics
- Comment créer ces trente-six logements si nous n'avons pas la vente de dents creuses ?

Axe 2 :

Préserver la qualité du cadre de vie de Fontaine

- Préserver les murets
- Imposer une hauteur maximum des murets
- Peut-on démonter les murets existants ?

Axe 3 :

Maintenir la dynamique économique et l'offre d'équipements et de services

- Pas de question sur cet axe

Axe 4 :

Promouvoir un développement responsable pour préserver les richesses agricoles, naturelles et forestières de la commune

- Nous sommes déjà dans la réalisation

#### Axe 5 :

Concevoir les déplacements comme vecteurs de durabilité du projet

- Gérer au moment de constructions nouvelles, des places de parking (stationnement)
- Liaison douce : chemin des gouttes
- Quid du chemin entre VIOT et la dernière maison en remontant la rue Pégoud
- Où intervient l'Association Foncière ?
- Liaison douce : après le café du Tilleul et le chemin des gouttes

#### Axe 6 :

Intégrer la problématique des risques et des servitudes au projet du Territoire.

- Chemin de l'Association Foncière

#### **Questions diverses :**

- Le correspondant « climat » sera Monsieur Jean ANTOINE. Son suppléant : Régis DUBOIS.
- NET O'SOL : validation de la proposition à 220 € par mois (montant forfaitaire)
- Lecture du courrier du Président du Conseil Départemental au sujet de la piscine d'Etueffont.
- Possibilité d'avoir une dotation de 1000 € pour la mise en place d'un marché du terroir (Conseil Départemental)
- Détérioration des jeux. Monsieur le Maire a rencontré deux des trois parents concernés par cet acte d'incivilité.
- Association « bien vivre au village ». Dénonce la vitesse des véhicules au sein de notre commune.
- Rodéo Auto / Moto : le rodéo a été commis par des personnes sur la zone de l'Aéroparc et non pas, par les locataires de la salle polyvalente.
- Vitesse excessive sur la D60 (voir Est Républicain du 17 mars 2023).
- Commande entre plusieurs communes pour réduire le coût du fioul et des granulés.
- Changement des clés de la salle polyvalente
- Nous allons réduire de 50% les fleurs en 2023.
- Attente du courrier du préfet pour faire un devis pour une cuve (récupération d'eau) à la salle polyvalente.
- SIT : participation de la commune à hauteur de 93 000 €
- Trottoirs : devis de STPI. La dernière tranche pour l'assainissement débutera après le 15 août.
- Relance de ENEDIS pour le transformateur

**LEVÉE DE SÉANCE À 22 HEURES 11**